

## Demande de transfert de réserves en exécution des conventions du 22 septembre 2015 relatives au transfert individuel de réserves de pensions complémentaires entre organismes de pension

Le soussigné demande de transférer les réserves acquises, constituées auprès du précédent organisme de pension, au nouvel organisme de pension.

<u>AFFILIÉ</u>	
Nom: _____	N° de registre nat.: _____ - _____ - _____
Prénom: _____	Date de naissance: __/__/____
Adresse: _____ _____	Sexe: <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Homme
<u>ORGANISME DE PENSION</u>	
Précédent: _____	Nouveau: _____
Numéro de référence: _____	Numéro de référence: _____
Numéro BCE <sup>1</sup> : _____	Numéro BCE <sup>1</sup> : _____
	Numéro de compte <sup>1</sup> : BE____ _____
<u>ORGANISATEUR (EMPLOYEUR, SOCIÉTÉ OU ORGANISATEUR SECTORIEL)</u>	
Précédent: _____	Nouveau <sup>2</sup> : _____
Numéro BCE <sup>1</sup> : _____	Numéro BCE <sup>2</sup> : _____
Statut professionnel: <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Indépendant	Statut professionnel <sup>2</sup> : <input type="checkbox"/> Salarié <input type="checkbox"/> Indépendant
Date de départ: __/__/____	Date d'affiliation au plan de pension <sup>2</sup> : __/__/____

<sup>1</sup> Ces données peuvent éventuellement être complétées par le précédent organisme de pension après signature du document.

<sup>2</sup> Uniquement d'application dans le cas d'un transfert de réserves à l'organisme de pension du nouvel organisateur (= employeur, société ou organisateur sectoriel).

Les réserves transférées sont soumises aux conditions d'application auprès du nouvel organisme de pension.

Une fois les réserves effectivement transférées, l'affilié ne peut plus faire valoir de droits sur le montant de réserves transféré à l'égard du précédent organisme de pension. Si le nouveau plan de pension prévoit que les réserves ne sont pas immédiatement acquises, cette disposition ne peut pas être appliquée aux réserves transférées à ce plan.

Les prestations résultant des réserves transférées sont calculées suivant les bases techniques applicables auprès du nouvel organisme de pension à partir du moment du transfert.

Signature de l'affilié

**Votre sécurité nous tient à cœur.**

[www.baloise.be](http://www.baloise.be)